Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Intervention du SNFOLC aux assises de l'enseignement de la philosophie

Nanterre le 15 juin 2018

La tenue de ces assises est une nécessité : elles permettent de faire le point sur ce qui nous menace et de rappeler ce que nous voulons. Elles répondent aussi à une urgence.

Pour ce qui concerne notre sujet, nous tenons à rappeler au préalable que la réforme est majoritairement rejetée par la représentation syndicale. Elle a été rejetée au CSE par la FSU, la CGT, SUD et FO. C'est un point d'appui pour la profession.

Pour FO, cette réforme est un bouleversement sans précédent qui menace toutes les disciplines. Le sort qui est réservé à la philosophie est emblématique de cette menace qui participe d'une offensive globale contre le droit à l'instruction. Ainsi la Cour des Comptes a donné la feuille de route à l'actuel gouvernement dès juin 2017. Elle l'enjoint de « *réduire le coût du lycée* » (p.176), au moyen de « *la réduction du volume d'instruction* » et du « *resserrement du champ des options dans la voie générale et des spécialités dans la voie professionnelle* » (Cour des Comptes, *La Situation et les perspectives des finances publiques*, p.177).
La réforme du lycée, du Bac et de Parcoursup mettent clairement en œuvre ces injonctions.

Partons d'éléments factuels :
1- Quel que soit l'angle sous lequel on examine cette réforme, elle ne permet pas d'envisager par un quelconque aménagement intérieur la création d'un équivalent des 8 heures de Terminale L. « Humanités, littérature et philosophie » n'a jamais été une revendication des personnels ni des syndicats.

2- Il est évident que l'effectif pour l'horaire dédié à l'enseignement de philosophie du tronc commun sera chargé, que son coefficient très faible et sa place dérisoire au bac ne le valoriseront pas.

3- Avec la réforme, aucun enseignant de philosophie n'aura d'heures en plus, au contraire, il risque d'en avoir moins.

4- L'essence de la réforme c'est l'autonomie du lycée : elle donne toute latitude à chaque lycée de définir ses horaires en première et en terminale pour les enseignements de spécialité.
Noyée dans la spécialité « HLP », la philosophie y perd sa spécificité et devient totalement dépendante des arbitrages locaux.

- *1ère conséquence :* très peu de lycées pourront proposer cette spécialité. Les lycées ruraux ou les petits lycées n'en auront (sans doute) pas les moyens. Les élèves ne bénéficieront donc que l'enseignement de tronc commun.
- *2ème conséquence :* la possibilité d'enseigner en groupes ne se fera qu'aux dépends du nombre d'heures de cours de la discipline, voire même au sacrifice d'autres disciplines au sein du lycée. En effet, la notion de groupe et de dédoublement ne figure nulle part dans la réforme, elle relève de l'autonomie des établissements, donc des choix internes.
- *3ème conséquence :* les enseignants, mais aussi en grande partie leur enseignement, seraient subordonnés aux données locales de leur établissement et aux décisions adoptées en son sein en matière de pédagogie. Ceci est en totale contradiction avec la liberté qui doit être assurée à l'enseignement de la philosophie.

5- La réforme supprime les horaires nationaux de philosophie, donc les programmes. Les recommandations du CSP sont claires. Il n'y aurait plus de grille horaire nationale : « *l'enseignement pourra donner lieu à des possibilités d'organisation souple* » (p.19) ce qui signifie que, par exemple, le professeur de philosophie pourrait n'assurer que 1h sur les 6h d'un enseignement de spécialité. Pour maintenir son poste ou son service complet, chaque enseignant de lycée serait ainsi placé en concurrence avec ses collègues.
Là encore, plusieurs conséquence majeures :

▲ Pour connaître les coordonnées du SNFOLC de votre département.

• Sans horaire national garanti, il n'y a plus de programme national de référence, mais uniquement de simples recommandations.
• L'épreuve terminale ne peut alors qu'être réduite au plus petit dénominateur commun en terme de contenu, menant donc à une épreuve au rabais pour couronner l'enseignement de philosophie : car un horaire au rabais entraine avec lui des contenus au rabais.

6- La philosophie est également menacée en tant que discipline à part entière. Comment concilier un sujet interdisciplinaire de HLP et des disciplines bien distinctes ? Avec des épreuves communes en lettres et en philosophie corrigées indifféremment par des collègues de lettres, voire d'histoire ou de philosophie, les professeurs de ces trois disciplines deviennent interchangeables.
C'est donc la négation de la qualification disciplinaire des professeurs et de leur concours.

7- Il s'agit d'une réforme injuste et contraire aux principes républicains qui fondaient jusque là l'école (même si l'on sait qu'ils étaient déjà bien fragilisés). Elle substitue en effet au principe d'une sélection scolaire, fondée sur des critères objectifs (acquisition d'un savoir) et valables pour tous sur tout le territoire de la république, permettant une égalité de traitement des élèves, une sélection sociale qui fait dépendre ouvertement l'enseignement suivi par les élèves et les conditions de leur « réussite » des données locales de leur établissement et de leur région.

En résumé, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes appliquée à l'enseignement disciplinaire.
Comme dans la réforme du Code du travail, tout se décide au niveau local :
- les horaires et les contenus se décideraient au niveau du lycée. Ils ne seraient plus garantis par une grille horaire et des programmes nationaux.
- le contrôle continu, c'est par principe la définition locale des exigences, de l'organisation des épreuves : comment prétendre renforcer le bac par des épreuves en contrôle continu ?
Dans la réforme Blanquer, les 60 % de la note du bac en examen final se répartissent ainsi : 15 % pour le Français en première, 15 % pour le grand oral et 10 % pour la philosophie et les deux épreuves de spécialité. Un coefficient de 10 % pour la philosophie paraît évidemment insuffisant.
- le service des professeurs dépendrait des choix des élèves et donc de la capacité des enseignants à vendre leur discipline en seconde.
- le poste et l'horaire dépendraient aussi de la capacité du professeur de philosophie à conserver ses heures au détriment des autres disciplines avec lesquelles il partage un enseignement de spécialité.
- Avec Parcoursup, la philosophie est brutalement soumise à une logique utilitariste.
Dès la fin de la seconde, les élèves seront incités à « choisir » les disciplines et les « enseignements » dits de spécialité et à en éliminer d'autres, non pas en fonction de leurs goûts, mais pour préserver leurs chances d'obtenir une formation post bac « rentable » sur le marché de l'emploi. Cette logique marchande, purement utilitariste, est totalement contraire aux exigences d'un apprentissage libre et réfléchi des disciplines.
Parcoursup n'est pas seulement un dispositif technique au service de l'orientation des élèves, c'est une mécanique destinée à dénaturer le lycée, en le subordonnant à des impératifs économiques et sociaux étrangers à ce que doit être la finalité de l''école.

Pour ces raisons FO considère avec nombre de collègues que la revendication première doit rester celle du retrait de la réforme.

Le bac doit demeurer un examen national, anonyme ; il doit rester le 1er grade universitaire.

Le maintien de la terminale littéraire avec huit heures de philosophie et un coefficient conséquent est une nécessité. C'est une des spécificités du système français et un repère essentiel de l'enseignement de la philosophie.

L'exigence du maintien de conditions de travail réalistes pour une qualité de l'enseignement demeure :
- Délais suffisants pour la correction des copies ;
- Baisse du nombre de copies à corriger ;
- Recrutement de professeurs de philo aux concours, plan de titularisation des contractuels.